

# Un objectif, le plein-emploi

Emmanuel Macron s'est engagé à atteindre le plein-emploi à la fin du prochain quinquennat, s'il est réélu. Un objectif tout sauf irréaliste, estiment Jean-Hervé Lorenzi et Alain Villemeur, à condition de mettre davantage l'accent sur la formation professionnelle des moins qualifiés.

Par [Jean-Hervé Lorenzi](#) (chroniqueur | président du Cercle des économistes), [ALAIN VILLEMEUR](#) (directeur de recherche à la chaire Transitions économiques, transitions démographiques de Paris-Dauphine)

Publié le 23 mars 2022

## Cela faisait si longtemps qu'on ne parlait plus de plein-emploi...

Ce vieux tabou a été brisé par le candidat Emmanuel Macron qui s'est engagé au plein-emploi à la fin de son prochain quinquennat.

C'est osé en un quinquennat mais pas irréaliste si on situe le taux de chômage à hauteur d'environ 5 % dans 5 ans, car le chômage a réellement baissé de 9,5 % à 7,4 % durant le mandat du président Macron.

## De nouvelles répartitions

Ce qui n'est pour la campagne qu'une affirmation est pour nous un véritable objectif réalisable. Nous affirmons, modélisation à l'appui, que six nouvelles répartitions relatives aux revenus, aux investissements et aux dépenses publiques et privées permettent, si elles sont respectées, le plein-emploi ; nous les avons précisées dans l'ouvrage intitulé : « La grande rupture, réconcilier Keynes et Schumpeter ».

Nous pensons possible d'atteindre en dix ans le plein-emploi défini par un taux de chômage de 3 à 4 %, reconnu comme reflétant le plein-emploi, c'est-à-dire créer environ deux millions d'emplois. Une croissance raisonnable de 2,2 % du PIB en moyenne annuelle devrait l'accompagner ; loin d'une croissance captée par quelques-uns et dont le coût environnemental est dévastateur, en vertu des six nouvelles répartitions.

Cela ne peut se faire sans investir dans de nouvelles capacités de production, une opportunité offerte par la révolution industrielle à mener, comme par les relocalisations d'activité, dont la pandémie du Covid a montré la nécessité.

## Un bonus-malus sur les licenciements

C'est là où s'impose une nouvelle répartition des investissements entre destruction et création d'emplois, une des six répartitions évoquées. Le plein-emploi de ces prochaines décennies repose, en effet, sur des innovations qui exigent des investissements d'expansion, créateurs d'emplois, ce dont sont incapables les investissements de rationalisation, surtout destructeurs d'emplois. Ce nouvel équilibre repose, dans notre simulation, sur une part d'environ 60 % en faveur des investissements d'expansion. Les Etats-Unis montrent l'exemple en ayant, dans la

plupart des Etats, instauré un bonus-malus fiscal pénalisant les entreprises qui licencient trop de personnel.

Il faut faciliter la hausse des qualifications intermédiaires en formant mieux les peu qualifiés et en reconnaissant davantage les apprentissages par l'expérience, c'est une deuxième répartition majeure pour le plein-emploi. La révolution numérique en cours reste une source importante d'emplois à venir, sous réserve que la France propose de vraies formations qualifiantes. Les peu qualifiés, qui représentent environ 20 % des emplois, doivent n'en représenter plus que 10 % à l'avenir.

## **Dispositifs de deuxième chance**

Dans les faits, on ne pourra pas échapper à une nouvelle réflexion sur ce qu'on appelle trop facilement les « emplois non qualifiés ». Et c'est bien le cas de l'aide à la personne dont les rangs ne cessent de grossir et dont les qualités humaines, comme l'empathie et la bienveillance, méritent d'être mieux valorisées. Construire à grande échelle les nouveaux dispositifs de deuxième chance et de mobilité sociale est aussi l'un des facteurs de réussite pour l'économie française.

Une troisième répartition importante à faire évoluer est celle de la répartition des revenus entre profits et salaires, au profit des salaires et du pouvoir d'achat, afin de dynamiser la demande et donc l'économie.

C'est notamment à ces conditions qu'il est possible, dans dix ans, d'avoir un taux de chômage de l'ordre de 3 à 4 % ainsi que des emplois de qualité, et s'écarter ainsi de ce chômage de masse dont la France s'est fait trop longtemps la spécialité.